

aujourd'hui occupés par l'établissement des Frères des Ecoles Chrétiennes et par celui des Sœurs de Charité, formaient alors avec les glaciis, près la côte à Coton, un vaste champ qui fut le témoin de cette scène.

Le cadavre mutilé de McLane avait été abandonné sur le lieu de l'exécution, en conformité de la sentence portée. Mais le soir, quatre citoyens respectables, qu'il faut nommer parce que cela fait honneur à leurs noms, MM. Chaloup, Laliberté, Gauvreau et Barbeau, allèrent creuser une fosse, à l'endroit même, et y déposèrent le cadavre.

Près de trente ans plus tard (en 1825), une fille de McLane vint à Québec, pour réclamer les restes de son père et leur faire donner une sépulture plus consolante pour sa piété filiale. Ce fut M. François-Romain, citoyen connu et respecté, lequel avait montré beaucoup de commisération pour le pauvre McLane, qui conduisit la fille au lieu où le corps du père avait été déposé. Cet endroit répond aujourd'hui à l'extrémité Est de la Rue Richelieu, près les glaciis, entre la cour des Sœurs de Charité et l'angle nord de l'Ecole des Frères.

Le nommé Black, qui joue un si triste rôle dans cette affaire, ne se releva jamais du mépris qu'il avait inspiré par sa fourberie délatrice : une espèce de malédiction semblait s'être attachée à lui ; il mourut dans une profonde misère à peine soulagée par la froide pitié du public.

---